

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni le Mercredi 25 février 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente à Frontenex, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

53 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Gens du voyage – Convention de reversement entre l'association Saint Nabor Services et la CA Arlysère pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Albertville au titre de l'année 2025

Rapporteur : M. le Président

Vu le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de versement de l'allocation de logement temporaire 2 (ALT2),

Vu le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,

Vu les statuts d'Arlysère qui disposent que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu l'arrêté n° 2020-048 relatif à l'ouverture du terrain d'accueil des gens du voyage situé dans la Plaine de Conflans en bordure de la RD 90 à Albertville,

Vu la délibération n° 01 du 19 décembre 2024 relative à la tarification, au règlement intérieur et à la convention d'occupation de l'aire d'accueil d'Albertville en 2025,

Considérant l'attribution du marché MAPA CAA24011 « Gestion des structures d'accueil des gens du voyage sur le territoire d'Arlysère » à Saint Nabor Services pour une durée d'un an renouvelable une fois, depuis le 21 mars 2024

Considérant la convention conclue entre l'Etat et Saint Nabor Services pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage pour l'année 2025, signée le 07 juillet 2025,

Considérant la décision du 19 janvier 2026 adressée à Saint Nabor Services par la DDETSPP portant régularisation de l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil de gens du voyage,

L'aire d'accueil des gens du voyage d'Albertville, ouverte le 6 mars 2020, est aménagée en 15 emplacements pour un total de 30 places d'accueil. Elle dispose de l'ensemble des commodités nécessaires, conformément au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.

L'aire d'Albertville respecte ainsi les conditions requises permettant de bénéficier de l'aide à la gestion des aires d'accueil (ALT2).

Le décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de versement de l'allocation de logement temporaire 2 (ALT2) oblige que l'ALT2 soit directement versée au prestataire qu'il considère comme gestionnaire direct des aires d'accueil, et non plus aux collectivités.

Pour cela, une convention est signée chaque année entre l'Etat et le gestionnaire de l'aire, ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat (ALT2) prévue par l'article L.851-1 du Code de la Sécurité sociale et les articles R.851-2 et R.851-6 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Albertville.

Le montant de l'aide à la gestion de l'aire d'Albertville en 2025 était ainsi estimé à 31 983,14€, montant calculé pour un taux d'occupation prévisionnel.

Le montant définitif 2025 est porté à 37 594,06 € dans la décision de la DDETSPP.

L'association Saint-Nabor Services est titulaire du marché MAPA CAA24011 qui lui confie la gestion de l'aire d'accueil d'Albertville depuis le 21 mars 2024.

Il appartient donc à l'association Saint-Nabor Services de signer une convention avec l'Etat conformément au décret n° 2014-1742 du 30 décembre 2014, afin de bénéficier des montants dus au titre de l'ALT2 en 2025. Ces montants seront ensuite intégralement reversés à la CA Arlysère dans le cadre d'une convention de reversement.

En effet, conformément au marché MAPA CAA24011, le prestataire n'assume pas les risques, notamment financiers, liés à la gestion de l'aire d'accueil. Ces risques sont toujours supportés par la CA Arlysère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la convention de reversement de l'aide financière pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage entre l'association Saint-Nabor Services et la CA Arlysère, jointe en annexe, au titre de l'année 2025 ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

